

Les vocations de l'École des chartes

Yves-Marie Bercé

Professeur émérite d'histoire moderne à l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) Directeur honoraire de l'École nationale des chartes

La place majeure accordée à l'histoire parmi les sciences humaines et même la revendication de son emprise sur l'ensemble des savoirs sont des traits spécifiquement français. L'École des chartes est l'un des établissements savants nationaux qui illustre cette orientation. Ses disciplines apprises pendant trois ou quatre années tendent à l'élucidation des traces laissées par le passé ; de même les carrières les plus fréquemment suivies par ses diplômés mettent en œuvre cette connaissance des sources. Les tâches de conservation des documents légués par les époques révolues, avant tout les écrits, livres et archives, mais aussi la conservation des œuvres d'art et monuments ont été dès l'origine et demeurent aujourd'hui, les fonctions principales des chartistes, mais elles n'épuisent pas la variété de leurs vocations. En effet, comme tout institut formant des élèves en pleine jeunesse, l'École laisse une empreinte polysémique ; elle enseigne des méthodes, des démarches intellectuelles qui présentent la même pertinence dans tous les autres domaines des sciences humaines ; ces expertises trouvent des applications scientifiques très diverses et assurent en conséquence une multiplicité de débouchés et de destins individuels.

L'histoire, fondement des nations

La prédilection française pour la connaissance historique résulte d'un processus pluriséculaire ; le début du XIXe siècle, qui vit la création de l'École des chartes, en a constitué un temps fort. Les contemporains de Napoléon Ier et de Louis XVIII ne pouvaient échapper à la fascination des bouleversements politiques qui secouaient la France ; il importait alors de les expliquer, que ce fût pour fonder sur un passé transfiguré la légitimité des nouveaux régimes ou pour, selon la même logique, en condamner les manifestations. Dans toute l'Europe, les nations pourvues d'États, les plus anciennes et aussi bien celles à peine émancipées de tutelles étrangères, voulaient, d'amour et de rage, découvrir leurs racines. Elles voulaient se forger des humanités, des trésors de lettres, de traditions et de monuments et elles s'enthousiasmaient pour leurs découvertes au fond des provinces dans les fatras des masses d'archives en déréliction ou dans les souvenirs des vieilles gens des villages. Faute d'improbables grands textes ignorés, elles recherchaient les chansons populaires, les contes de fées et les comptines ; faute de grands monuments, elles dessinaient les costumes et les danses des filles de campagne, les outils des champs et les maisons rustiques. Cette jeune aspiration nationaliste était sans doute plus sensible dans les pays nordiques et protestants que leurs langues éloignaient du prestige latin et que leurs convictions religieuses opposaient à l'Église romaine ; elle y avait été plus précoce, se devinant en Suisse ou en Écosse dès les années 1760, mais elle avait gagné tout le vieux continent. Il en résultait une fièvre de recherches, systématiques et savantes ou bien hasardeuses et poétiques, qui passionnèrent plusieurs générations d'écrivains, d'érudits, de musiciens ou d'architectes. Il fallait faire vite car les témoignages du passé disparaissaient chaque année et chaque jour, emportés par le modernisme et les spéculations, par l'exode des campagnes, par l'expansion dévorante des grandes villes, et bientôt, un demi siècle plus tard, par la croissance explosive des industries. Le cas français était

plus évident encore : depuis les gigantesques transferts des biens ecclésiastiques pendant les deux décennies de la Révolution et de l'Empire, des milliers de bâtiments, d'églises, de couvents, de châteaux étaient laissés à l'abandon et aux ruines ou, plus souvent et plus grièvement, aux mains d'entrepreneurs immobiliers attentifs seulement à un profit immédiat. Les parlers campagnards, les patois, les langues régionales s'évanouissaient, dénoncés par les législateurs révolutionnaires et aussi, tout simplement, rejetés par le déracinement et le souhait d'ascension sociale des paysans et enfin effacés par les influences uniformisantes des écoles primaires et du service militaire obligatoire.

Joseph-Marie de Gérando

Parmi la cohorte des jeunes gens venus aux responsabilités aux lendemains de la Révolution, on compte Joseph-Marie de Gérando (1772-1842), secrétaire général sous l'Empire du ministère de l'Intérieur, ce qui à l'époque comportait la charge d'œuvres sociales telles que les beaux arts ou les institutions de charité. Il avait conçu dès 1807 l'idée d'une école vouée à la compréhension des legs du passé. Fils d'un architecte lyonnais, élève des Oratoriens, engagé dans la révolte fédéraliste de 1793, il avait échappé aux massacres, émigré en Italie puis était rentré en France dès 1796. Typique des curiosités intellectuelles de son temps, Gérando avait été l'un des fondateurs en 1799 de la « Société des observateurs de l'homme » et portait un intérêt particulier au problème des origines des langues. Dans cette perspective, il avait lu les récits des voyageurs sur les peuples primitifs de la Papouasie ; il avait examiné Victor, l'enfant sauvage de l'Aveyron, enfant perdu dépourvu de tout langage, découvert sur le causse pendant l'hiver 1800 ; il avait étudié les codes de signes qui venaient d'être inventés à l'usage des sourds muets ; il voulait aussi connaître les plus anciennes formes du français. Voilà pourquoi il imaginait un institut où l'on s'appliquerait à surmonter les difficultés d'accès aux anciens textes, c'est-à-dire où l'on apprendrait « l'histoire littéraire de la France » et la traduction des anciens langages français. Hélas, la conjoncture politique conduisit Gérando à d'autres fonctions et arrêta son projet ; sa vaste culture et sa personnelle conviction catholique le firent choisir par Napoléon comme adjoint du préfet du département du Tibre (chef-lieu Rome). De 1809 à 1812, il y administra les œuvres de culture, fonda en 1810 une société savante qui fut la première forme de l'actuelle Académie pontificale d'archéologie. Au cours des années suivantes, ses opinions de monarchiste libéral lui permirent de franchir le cap de la Restauration. Devenu alors conseiller d'État, il communiqua son projet persistant à son ami le comte Siméon (1749-1842), savant juriste méridional, éphémère ministre de l'Intérieur. C'est ainsi que le 22 février 1821 une ordonnance du roi Louis XVIII vint enfin instituer une école destinée à former des spécialistes des anciens documents.

Un axe privilégié : les recherches médiévales

Pourquoi avoir appelé école des « chartes » ce nouvel institut d'érudition ? Le terme de *charte* était à la mode, il évoquait la concession de libertés, comme jadis celles des communes médiévales, comme les privilèges du peuple anglais dans la Magna Charta, ou bien dans le présent comme les droits politiques des Français reconnus par Louis XVIII. En outre, une charte avait été, croyait-on, une pièce administrative, supposée authentique, certaine, et non pas subjective et trompeuse comme les mémoires, chroniques et autres sources narratives. Les premiers chartistes, très peu nombreux, devaient être proposés par les proviseurs des grands lycées parisiens. Ce fut seulement à partir de 1830 qu'un concours annuel recruta régulièrement une dizaine de jeunes latinistes appelés à s'initier aux secrets de la « déchiffrement » ou paléographie et aux étrangetés des textes médiévaux. Les leçons se donnaient dans les dépôts d'archives ou de bibliothèques, sur le vif, sur des documents originaux extraits de leurs fonds vénérables. L'exploration des anciens langages ayant eu cours en France était, selon le vœu de Gérando, un but majeur. Cette étude ne se confondait pas toutefois avec les souhaits de faire revivre des parlers provinciaux encore employés dans les villages ; en fait, à cette époque romantique, on ne désespérait pas de découvrir des chefs-d'œuvre inconnus, par exemple une nouvelle *Chanson de Roland* qui serait une marque du génie littéraire de nos ancêtres. La connaissance des écrits dialectaux de chaque région, particulièrement l'étude des parlers d'oc du Midi de la France et la maîtrise du latin médiéval occupaient donc une grande partie des programmes de l'École. Les premiers professeurs de l'École étaient recrutés en fonction de leur expérience des anciens documents comme juristes ou

archivistes. Gérando ne joua plus aucun rôle dans l'évolution de l'École ; philosophe chrétien, il consacra les dernières décennies de sa vie à des réflexions sur l'éducation et à des œuvres charitables en faveur des enfants handicapés. En 1846, une profonde réforme, sans doute inspirée par Guizot, fonda de nouveaux enseignements, tous inventifs et empiriques, comme l'histoire du droit, le « classement des livres et des archives » et l'archéologie. Cette dernière matière était appliquée à l'examen de l'art du Moyen Âge et surtout de son architecture, mais aussi des produits des arts et métiers comme les costumes, les armes et le décor de la vie. Pendant longtemps, l'horizon historique resta limité aux siècles médiévaux et à la France ; c'était déjà un champ immense et innovant, car les universités étaient alors bien éloignées de ces spécialisations et de ces démarches pratiques et analytiques. Une autre originalité de l'École était l'obligation, ajoutée en 1846, d'un exercice de thèse, que chaque élève devait soutenir pour obtenir son diplôme de sortie, consacré par le titre d'archiviste paléographe. L'extension des curiosités de l'École aux périodes dites modernes vint peu à peu à la fin du XIXe siècle ; elle était acquise en 1897, année où l'École s'installait dans des locaux particuliers, implantés dans le quadrilatère des nouveaux bâtiments de la Sorbonne.

Une formation fondamentale de plus en plus ouverte

Aujourd'hui, les évolutions de l'historiographie, sans offusquer la forte spécialisation médiévale, font envisager dans les enseignements et, à plus forte raison, dans les thèses choisies par les élèves des objets de l'époque contemporaine, sans aucune limite ; ainsi, on rencontre chaque année des thèses relevant de l'histoire dite du temps présent ou de toutes sortes de domaines étrangers. De même, les transformations des techniques de communication et de connaissance amènent professeurs et élèves à constamment remettre en cause leurs objets et leurs moyens d'étude. Les promotions depuis longtemps comptent une vingtaine de postes. La première jeune femme y fut reçue en 1906 ; aujourd'hui l'effectif féminin représente à peu près 60 % des diplômés. L'École se conçoit comme un merveilleux outil de savoir. S'il faut décrire en peu de mots ses caractères essentiels, on peut résumer la méthode chartiste à trois exigences : critique des sources, efforts d'exhaustivité et d'originalité. Découvrir des documents permettant de renouveler un sujet, en faire la présentation la plus rigoureuse, mettre en œuvre toutes les ressources connaissables, tels sont les devoirs que l'École impose à ses chercheurs et qui font préférer les contributions aux grandes entreprises érudites plutôt que la production d'éphémères monographies. L'étroit et rigoureux rapport entre la source et le discours historien qui en est issu n'est pas réservé aux chartistes, mais c'est certainement de leur part que l'on attend son respect le plus sévère. Ce sont ces démarches qui marquent la place particulière des travaux chartistes dans le paysage intellectuel.

L'École des chartes a la charge d'une formation fondamentale. Elle est définie comme un établissement autonome de recherche et d'enseignement supérieur ; elle est indépendante des diverses administrations chargées de la gestion des patrimoines publics. Si les disciplines enseignées sont les bases indispensables des expertises de textes ou d'objets, si les stages, les exercices et les options imposées aux élèves préparent excellemment aux responsabilités de la conservation, l'École ne prétend pas pour autant préparer directement à l'exercice d'un métier. À cet effet, ont été créés dans les années 1980 deux établissements d'applications professionnelles ; ce sont l'École des sciences de l'information et des bibliothèques, sise à Villeurbanne, et l'École ou Institut du Patrimoine, installée à Paris par le ministère de la Culture. Ces institutions à finalités pratiques et évolutives, dotées de budgets considérables, donnent l'accès aux carrières de conservateur de bibliothèques et de conservateurs dits du Patrimoine – il faut entendre par là l'ensemble des métiers de conservation dépendant du ministère de la Culture, archives, musées, etc. Notons que ce terme de patrimoine, qui fait florès, est une convention administrative apparue en 1978. La plupart des élèves de ces établissements y entrent par des concours spécifiques ; les chartistes n'en représentent qu'un faible effectif, ils peuvent y accéder selon certaines modalités et doivent alors y passer un an et demi avant d'entrer dans la vie active. Actuellement donc, pour former un conservateur chartiste, il faut compter en supposant à chaque étape une réussite immédiate, deux ans de préparation du concours d'entrée des Chartes dans un lycée comportant des classes spécialisées, ensuite trois années passées à l'École, et enfin deux ans environ dans une école d'application, soit un total minimal de sept années après le baccalauréat. Ce parcours est sans doute fort difficile mais il reste attractif, d'abord très simplement parce qu'il assure dès la

réussite au concours d'entrée une rémunération de fonction publique, mais, plus ambitieusement, parce qu'il permet l'exercice de métiers exceptionnels. En dépit des règlements administratifs tatillons et mesquins, en dépit de la surcharge des emplois du temps, de la médiocrité des moyens alloués aux entreprises de conservation, la fréquentation des œuvres du passé, leur familiarité ou intelligence, la responsabilité de leur sauvegarde et de leur mise à la disposition du monde savant ou même du plus large public sont, je le dis très sincèrement, des chances d'une vie passionnante.

Yves-Marie Bercé

Mai 2005

Copyright Clio 2021 - Tous droits réservés

Bibliographie



L'École nationale des chartes. Histoire de l'École depuis 1821

Gérard Klopp, Thionville, 1997